

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 1^{er} mai 2018 à 20h00

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Charles Bolduc

Est absent :

Siège no 3 Monsieur Alain Carrier

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 avril et 17 avril 2018.

4. LÉGISLATION

- 4.1 Résolution pour la CPTAQ dossier 419468
- 4.2 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement d'emprunt
- 4.3 Paiement d'un droit supplétif au droit de mutation
- 4.4 Demande d'autorisation pour un garage temporaire

5. FINANCES

- 5.1 Compte pour approbation
- 5.2 Transfert budgétaire - compte d'investissement
- 5.3 Fermeture des soldes résiduels
- 5.4 Allocation d'un montant des 100 000 \$ de la TECQ pour le stationnement du Centre multifonctionnel

6. MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX

- 6.1 Autorisation à l'Expo agricole de Beauce pour vente d'alcool
- 6.2 Offre de service pour les espaces verts saison estivale 2018
- 6.3 Paiement pour le notaire Mario Mathieu

- 6.4 Autorisation d'achat pour le stationnement du Centre multifonctionnel
- 6.5 Projet pour le lac du Curé Ennis - aménagement paysagé subventionné
- 6.6 Système surveillance – Centre multifonctionnel
- 6.7 Carte à puce Centre multifonctionnel
- 6.8 Facture consultant pour le véhicule unité d'urgence
- 6.9 Offre de service du consultant pour l'Unité d'urgence – poursuite du processus

7. PERSONNEL

- 7.1 Retrait de monsieur Alain Carrier des dossiers municipaux
- 7.2 Embauche des animatrices du camp de jour

8. LOISIRS ET CULTURE

- 8.1 Programme d'animation en bibliothèque
- 8.2 PIQM-MADA - salle d'exercice

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

11. AUTRES SUJETS

- 11.1 Demande de gratuité de la Fabrique
- 11.2 Nomination d'un responsable élu pour le paysagement

12. Période de questions

13. Clôture de la séance

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-05-171 Il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

3- DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2018-05-172 Il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 avril 2018 et de la séance d'ajournement du 17 avril 2018.

4- LÉGISLATION

4.1 RÉOLUTION POUR LA CPTAQ DOSSIER 419468

2018-05-173 **Considérant** la demande faites par le propriétaire du LOT 5 059 781 à la CPTAQ pour effectuer un lotissement ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley doit donner son avis à ce projet ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le Conseil municipal informe la CPTAQ que cette requête ne contrevient pas à la réglementation municipale et que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley déclare qu'il n'existe pas, actuellement, d'autres espaces appropriés et disponibles à ce type de projet sur le territoire de la Municipalité ;

Que le conseil autorise le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité les documents inhérents à la demande.

4.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Monsieur Charles Bolduc donne un avis de motion qu'un règlement portant le numéro 168-2018 concernant une dépense et un emprunt de 200 000 \$ pour l'achat d'un camion 10 roues, transformation et accessoires d'hiver pour la voirie sera adopté ultérieurement ;

Monsieur Charles Bolduc dépose au conseil un projet de règlement à cet effet.

4.3 PAIEMENT D'UN DROIT SUPPLÉMENTAIRE AU DROIT DE MUTATION

2018-05-174

Considérant que la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (L.R.Q., c. D-15.1) prévoit que toute municipalité doit percevoir un droit sur le transfert de tout immeuble situé sur son territoire, calculé en fonction de la base d'imposition établie par cette loi ;

Considérant que cette loi prévoit des exonérations ayant pour effet de priver la municipalité du paiement de ce droit ;

Considérant que l'article 20.1 de cette loi qui autorise la municipalité à prévoir, par résolution, qu'un droit supplétoire devra, dans ces cas, lui être payé ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désire se prévaloir de ce privilège ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Qu'un droit supplétoire au droit de mutation doit être payé à la municipalité dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert ;

Que le droit supplétoire n'a pas à être payé lorsque l'exonération est prévue au paragraphe d) du premier alinéa de l'article 20 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* et dont le transfert résulte du décès du cédant ;

Que le montant du droit supplétif de même que ses modalités d'application soit ceux prévus à la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières.

4.4 DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN GARAGE TEMPORAIRE

2018-05-175 **Considérant** la demande d'autorisation de la propriétaire du 510, rue Principale pour conserver un garage temporaire pour ranger de l'équipement durant la période de ses travaux de reconstruction ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la propriétaire du 510, rue Principale à conserver temporairement son garage pour la durée des travaux.

5- FINANCES

5.1 COMPTE POUR APPROBATION

2018-05-176 Il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Shawn Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer pour le mois d'avril 2018 au montant de 444 593,79 \$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 353 752,00 \$, les comptes à payer représentent 64 808,42 \$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 26 033,37 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal

Article 961

Je soussigné Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2018 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution _____

Serge Vallée, D. G. et Sec.-Trés.

5.2 TRANSFERT BUDGÉTAIRE – COMPTE D'INVESTISSEMENT

2018-05-177 **Considérant** que le conseil a modifié ses priorités pour ses projets et doit transférer des sommes budgétées dans le compte d'investissement ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le transfert des enveloppes budgétaires suivant :

Un montant de 10 000,00 \$ attribué aux enseignes municipales est transféré à l'achat d'un étayage modulaire de sécurité pour la voirie ;

Un montant de 8 000,00 \$ attribué aux casiers des pompiers est transféré à l'achat d'appareils respiratoires pour les pompiers.

Un montant de 30 000,00 \$ attribué à la rénovation de l'aréna est transféré à l'achat de matériel pour le Centre multifonctionnel.

5.3 ANNULATION DE PLUSIEURS SOLDES RÉSIDUAIRES

2018-05-178

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu ;

Considérant qu'une partie de ces règlements a été financés de façon permanente ;

Considérant qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

Considérant que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère ;

Considérant qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe ;
2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe ;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe ;

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

5.4 ALLOCATION D'UN MONTANT DE 100 000,00 \$ DE LA TECQ POUR LE STATIONNEMENT DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

2018-05-179 **Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a décidé d'effectuer elle-même la construction du stationnement du Centre multifonctionnel ;

Considérant que la construction du stationnement est finançable par la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) à partir de l'enveloppe discrétionnaire de 20 % du budget global de la TECQ ;

Considérant que ce projet de construction s'insère dans la priorité numéro 4 du programme de la TECQ «la voirie locale (réfection ou amélioration des infrastructures de voirie locale telles que les ouvrages d'art municipaux, les rues municipales ou les autres routes locales), les infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles, les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments ainsi que la construction ou la rénovation des bâtiments municipaux et d'infrastructures municipales à vocation culturelle, communautaire, sportives ou de loisir» ;

Considérant que les travaux sont déjà programmés dans le programme de la TECQ ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'allocation d'un montant de 100 000,00 \$ pour les travaux du stationnement du Centre multifonctionnel ;

Que les travaux soient financés par le programme de la TECQ.

6-MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1 AUTORISATION À L'EXPO AGRICOLE DE BEAUCE POUR VENTE D'ALCOOL

2018-05-180 **Considérant** que l'Exposition agricole de Beauce inc. a besoin d'une autorisation écrite de la Municipalité afin de pouvoir faire une demande de permis de vente d'alcool durant leur événement qui aura lieu du 9 août au 12 août 2018 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'Exposition agricole de Beauce inc. de vendre de l'alcool sur le site (terrain de l'aréna) de leur événement pour la période du 9 août 2018.

6.2 OFFRE DE SERVICE POUR LES ESPACES VERTS SAISON ESTIVALE 2018

2018-05-181 **Considérant** l'offre de service fait par les Serres St-Honoré à la Municipalité ;

Considérant que le montant proposé par les Serres St-Honoré est de 21,75 \$ de l'heure ;

Considérant que la Municipalité a un budget de 3 000 \$ pour la saison estivale 2018 ;

Considérant que la firme les Serres St-Honoré s'occupe du paysagement de la Municipalité depuis quelques années et que celle-ci est satisfaite ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte l'offre de service déposé par les Serres St-Honoré.

6.3 PAIEMENT POUR LE NOTAIRE MARIO MATHIEU

2018-05-182 **Considérant** le dépôt de la facture du Notaire M^e Mario Mathieu pour le travail réalisé dans la préparation d'actes de servitudes pour Hydro-Québec et Télébec concernant le développement de la rue Boulanger ;

Considérant que le montant des honoraires est de 1 299 \$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le paiement à M^e Mario Mathieu au montant de 1 299 \$ plus taxes.

6.4 AUTORISATION D'ACHAT POUR LE STATIONNEMENT DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

2018-05-183 **Considérant** que le responsable des travaux publics doit effectuer des achats pour la construction du stationnement ;

Considérant que le responsable des travaux publics doit commander des équipements à Industrie de ciment de la Guadeloupe pour un montant de 10 685,00 \$ plus taxes ;

Considérant que le responsable des travaux publics doit commander des équipements à 40 Huot pour un montant de 19 609,37 \$ plus taxes ;

Considérant qu'un montant de 100 000,00 \$, issu de la TECQ, a été octroyé pour ces travaux ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le responsable des travaux publics d'effectuer les achats mentionnés dans le préambule.

6.5 PROJET POUR LE LAC DU CURÉ ENNIS - AMÉNAGEMENT PAYSAGÉ SUBVENTIONNÉ

2018-05-184

Considérant que la responsable des sports, loisirs et culture désire déposer un projet de demande financière pour effectuer un aménagement paysagé au lac du Curé Ennis ;

Considérant que le programme de subvention permet de demander un montant de 15 000,00 \$;

Considérant que le projet permettrait d'améliorer l'aménagement du secteur ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture à faire une demande de subvention pour aménager le lac du Curé Ennis ;

Que la responsable des sports, loisirs et culture soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité tout document inhérent au programme.

6.6 SYSTÈME SURVEILLANCE – CENTRE MULTIFONCTIONNEL

2018-05-185

Considérant que la Municipalité va faire installer un système de surveillance au Centre multifonctionnel ;

Considérant qu'une soumission a été demandée à Alarme Pro-Tech ;

Considérant la firme Alarme Pro-tech propose un montant de 4 489,99 \$ plus taxes pour l'installation d'un système de surveillance comprenant des caméras à l'intérieur et l'extérieur du bâtiment ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte la soumission d'Alarme Pro-Tech pour la mise en place d'un système de surveillance au Centre multifonctionnel, et ce, au montant de 4 489,99 \$ plus taxes.

6.7 CARTE À PUCE CENTRE MULTIFONCTIONNEL

2018-05-186

Considérant que la Municipalité va faire installer un système de carte à puce au Centre multifonctionnel ;

Considérant qu'une soumission a été demandée à Alarme Pro-Tech ;

Considérant la firme Alarme Pro-tech propose un montant de 5 249,85 \$ plus taxes pour l'installation d'un système de carte à puce pour les portes principales du bâtiment ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte la soumission d'Alarme Pro-Tech pour la mise en place d'un système de carte à puce au Centre multifonctionnel, et ce, au montant de 5 249,85 \$ plus taxes.

6.8 FACTURE DU CONSULTANT POUR LE VÉHICULE UNITÉ D'URGENCE

2018-05-187 **Considérant** que le consultant, embaucher pour l'acquisition d'un véhicule unité d'urgence, a terminé la deuxième étape de son mandat et que celui-ci a déposé une facture de ses honoraires au montant de 1 700,20 \$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le paiement au montant de 1 700, 20 \$ plus taxes au consultant monsieur Alain Côté pour le travail exécuter dans le dossier du véhicule unité d'urgence.

6.9 OFFRE DE SERVICE DU CONSULTANT POUR L'UNITÉ D'URGENCE – POURSUITE DU PROCESSUS

2018-05-188 **Considérant** que monsieur Alain Côté, consultant, a déposé une offre de service au montant de 5 000 \$ pour la poursuite du processus d'acquisition d'un véhicule unité d'urgence ;

Considérant que le conseil ne considère pas opportune l'embauche d'un consultant pour la fabrication du véhicule unité d'urgence ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil décline l'offre de service de monsieur Alain Côté.

7-PERSONNEL

7.1 RETRAIT DE MONSIEUR ALAIN CARRIER DES DOSSIERS MUNICIPAUX

Sujet reporté

7.2 EMBAUCHE DES ANIMATRICES DU CAMP DE JOUR

2018-05-189 **Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley offre un camp de jour pour la saison estivale 2018 ;

Considérant que la responsable des sports, loisirs et culture est responsable du camp de jour et a besoin de personnel d'animation pour l'activité ;

Considérant que des entrevues ont été faites et que des candidates ont été retenues pour les postes d'animation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture d'embaucher, pour la saison estivale 2018, 4 animatrices et une personne d'accompagnement si le besoin se fait sentir.

L'embauche est pour une période de 7 semaines

8-LOISIRS ET CULTURE

8.1 PROGRAMME D'ANIMATION EN BIBLIOTHÈQUE

2018-05-190 **Considérant** qu'une mesure dédiée à la lecture propose diverses actions visant à favoriser la lecture dans la MRC Beauce-Sartigan ;

Considérant que les municipalités sont invitées à participer à cette mesure avec un engagement financier (coût de 120 \$);

Considérant que la mesure propose une animation dans les bibliothèques ainsi que l'aménagement d'un espace attrayant (coût de 200 \$) ;

Considérant que ce projet ne peut que favoriser la participation de la population de la Municipalité à la bibliothèque municipale ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil souligne son intérêt pour la mesure et que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désire y participer.

8.2 PIQM-MADA - SALLE D'EXERCICE

2018-05-191 **Considérant** que des citoyens de la Municipalité ont déjà fait savoir qu'ils aimeraient pouvoir bénéficier d'un endroit avec des exercices ;

Considérant que le programme PIQM-MADA est présentement disponible pour des demandes de projet avec soutien financier ;

Considérant que la responsable des sports, loisirs et culture propose au conseil d'effectuer une demande pour la mise en place d'une salle d'exercice ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la responsable des sports, loisirs et culture de déposer une demande au PIQM-MADA ;

Que la responsable des sports, loisirs et culture soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité tout document inhérent au programme.

9-RAPPORT

10-CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois d'avril 2018

11. AUTRES SUJETS

11.1 DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA FABRIQUE

2018-05-192 **Considérant** que la Fabrique de Saint-Honoré-de-Shenley tient une nouvelle activité-bénéfice pour l'église qui aura lieu le 1^{er} juin 2018 ;

Considérant que la Fabrique de Saint-Honoré-de-Shenley demande une gratuité de location à l'aréna pour y tenir l'événement ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil octroie une gratuité à la Fabrique de Saint-Honoré-de-Shenley pour tenir leur activité à l'aréna.

11.1 NOMINATION D'UN RESPONSABLE ÉLU POUR LE PAYSAGEMENT

2018-05-193 **Considérant** que le conseil a attribué un mandat à la firme les Serres St-Honoré pour l'aménagement paysager de la Municipalité ;

Considérant qu'un élu, monsieur Alain Poulin s'est montré intéressé par ce dossier ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate monsieur Alain Poulin pour effectuer le suivi du dossier du paysagement.

12-PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions ont été posées au conseil par une citoyenne présente à la séance publique.

13-FERMETURE/AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2017-05-194 Il est proposé par madame Karine Champagne, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 15 mai 2018.

Il est 21h20.

Dany Quirion, MAIRE

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.